



N°2274
Entrée le 30.04.2025
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 02.05.2025
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Le 15 avril 2025, la Commission européenne a donné son feu vert à un médicament contre la maladie d'Alzheimer nommé Lecanemab. Ce médicament permet de traiter la maladie d'Alzheimer à un stade précoce et uniquement pour un type déterminé de patients. Dans la réponse à la question parlementaire n°1561, Madame la Ministre a évoqué la procédure de la mise sur le marché de ce médicament, alors que la décision de la Commission européenne était encore en attente.

Dans ce cadre, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Suite au feu vert de la Commission européenne pour la mise sur le marché, dans combien de temps ce traitement pourra-t-il être disponible au Luxembourg ?
- Quelles seront les conditions d'obtention de ce traitement ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député